



---

## CONVENTION COMPÉTITION VTT RANDO 04 DIGNE SAISON 2018

Cette convention précise les engagements communs qui lient le club VTT Rando 04 Digne avec le coureur du club qui souhaite s'engager dans le Team VTT Rando 04 Compétition. Le coureur compétiteur des catégories **Poussin à Espoirs** bénéficie d'un certain nombre de droits et d'avantages, mais en contrepartie, il s'engage au respect de certains devoirs et obligations.

<b>1 DROITS ET AVANTAGES ATTRIBUÉS AU COUREUR DU TEAM COMPÉTITION :</b>
---

1.1 La convention Club – Coureur permet un accompagnement et un encouragement auprès des compétiteurs et des familles dans l'investissement sportif.

En 2018, le Conseil d'administration a décidé de simplifier la Convention et de limiter l'aide financière des Poussins aux Espoirs (moins de 21 ans).

Cependant, l'accompagnement ne se limite pas à l'aide financière. L'incitation à participer aux réunions du club est aussi un moyen de mieux connaître le club, autrement que par les séances d'école de VTT.

Les réunions sont des moments d'échange et de questions auxquelles le CA peut répondre. Les coureurs peuvent solliciter le CA pour des projets, des idées, des requêtes.

1.2 L'aide financière est désormais simplifiée. Le CA ne demande plus une participation minimale à un challenge. Seul comptera le nombre de courses effectuées dans la saison, avant l'AG 2018.

1.3 L'enveloppe globale d'aide aux coureurs, budgétisée et votée en CA, se monte à **3 000€**. Nous déduisons de cela les primes de course éventuelles. Ce montant sera réparti afin que le VTTRANDO 04 participe à la moitié du montant des inscriptions aux événements. Cependant, cette proportion peut varier en fonction du montant total des inscriptions réalisées.

1.4 Un partenariat avec Sunn et Gallardo Bike Shop vous permet d'obtenir 15% sur toute la gamme Sunn.

1.5 Engagements sur les compétitions ([Voir également Memo course](#))

***Trophée des Odanak : Les inscriptions et paiements (sauf pour la première manche du Trophée, inscription en ligne), se font sur place, et c'est bien à vous parents d'inscrire vos enfants aux courses.***

### **Inscriptions Route, XC Coupe PACA et TRJV**

**Inscription en ligne, jusqu'à 7 jours avant la course (merci de nous prévenir 1 semaine avant). Les inscriptions sur place seront possibles moyennant une majoration (le club ne prendra pas en charge les inscriptions**

**sur place pour ces courses).**

Un coureur engagé par le club et non excusé auprès de l'organisateur si non-participation, devra rembourser l'engagement et s'acquitter de l'amende FFC.

Cependant pour les catégories poussins à minimes les inscriptions sur place seront acceptées sans majoration, pour celle au-dessus de cadet il y aura 5 € de majoration pour une inscription sur place, et celles-ci ne seront pas remboursées par le club.

**Il sera demandé de nous dire si vous vous inscrivez à la course, 1 semaine avant (soit le dimanche avant), à l'adresse mail [coursevttrando04@gmail.com](mailto:coursevttrando04@gmail.com), comprenant les informations :**

**Nom - du compétiteur, date, type et lieu de la course**

Pour ceux qui vont s'engager sur une de ces courses, à la signature de la convention, un chèque de caution de 100 € vous sera demandé (pas encaissé).

A la fin de l'année sur retour de vos résultats (fichier Excel fournie et formaté) le club évaluera la somme d'aide reversée au coureur, en fonction du remboursement des courses par le club et des inscriptions avancé par le club.

Cela est valable seulement si la convention est signée.

Le chèque de caution sera rendu en fin de saison, soit le club fait un chèque, soit c'est le coureur qui fait un chèque dans le cas où il doit des engagements au club.

**Exemple de calcul:** Somme engagée par le club pour le coureur sur ses inscriptions – L'aide du club pour la participation aux engagements de course.

1.6 La remorque-fourgon noire du club sera évidemment à la disposition, **en priorité**, des familles et coureurs qui covoitent. Prévoir une plaque d'immatriculation européenne.

1.4 Le bureau du club s'octroie le droit de récompenser les membres émérites du club qui ne courent aucune compétition et qui pourtant animent et participent à la valeur ajoutée bénévole et financière nécessaire au financement de l'école VTT et des moyens de cette convention.

1.5 **Primes de courses :** en cas de résultats exceptionnels, le coureur se verra remettre une prime, remise en fin de saison, et dont le montant dépend de la compétition et de la place finale sur le podium.

<i>Compétition</i>	<i>1<sup>ère</sup> marche du podium</i>	<i>2<sup>ème</sup> marche du podium</i>	<i>3<sup>ème</sup> marche du podium</i>
Classement général Trophée Régional du Jeune VTTiste	100€	50€	30€
Classement général Challenge PACA	100€	50€	30€
Podium Championnat de Provence	150€	100€	50€
Podium Trophée France du Jeune VTTiste	150€	100€	50€

**Pour le niveau national, il sera attribué une aide de la mairie que le club reversera dans l'intégralité aux coureurs, sous réserve d'acceptation de la mairie après avoir rempli un dossier spécifique fin juillet : les sommes peuvent être modifiées suivant les années, par la mairie de Digne les Bains :**

### **Critères d'obtention :**

- Le sportif doit être licencié dans un club sportif digno de la discipline correspondante.
- L'athlète doit avoir réalisé sa performance en étant licencié au club.
- Une aide par athlète, par année (non cumulable), dans la limite de 4 athlètes par association.
- L'athlète doit porter le maillot du club ou dans le cas d'un partenariat avoir le logo du club et de la Ville.

- **Montant de l'aide** : en fonction des résultats individuels : (au soutien financier s'ajoute un « pass intégral » pour accéder au complexe aquatique)

Les groupes 1, 2, 3 et 4 ne prennent pas en compte les résultats obtenus en catégorie « Vétéran » ou « Master »

#### **Groupe 1** 900,00 euro

Athlète sélectionné dans une équipe de France, ayant terminé dans les 5 premiers d'une compétition internationale officielle ou d'un championnat du monde d'une Fédération sportive internationale.

#### **Groupe 2** 700,00 euro

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> à un championnat de France de la fédération sportive délégataire

#### **Groupe 3** 450,00 euro

Athlète sélection en équipe de France, ayant terminé entre la 6<sup>ème</sup> et la 10<sup>ème</sup> place d'une compétition internationale officielle ou d'un championnat du monde d'une Fédération sportive internationale.

#### **Groupe 4** 350,00 euro

Classement dans les 10 premiers à un championnat de France de la fédération sportive délégataire

#### **Groupe 5** 350,00 euro

Athlète intégré dans une structure fédérale d'entraînement labellisée ("Pôle France", "Pôle Espoirs" ou "INSEP")

Athlète figurant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ou celle des sportifs espoirs et des partenaires d'entraînement

#### **Groupe 6** 150,00 euro

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> à un championnat de France de la fédération Sportive délégataire dans une catégorie « Vétéran » ou « Master »

#### **Modalité d'attribution :**

Dossier à retirer au SMJS et à retourner avant début aout.

Attention au maximum 4 coureurs du même club peuvent y prétendre.

## 2 ENGAGEMENTS DU COUREUR:

- 2.1 **Participation à la vie du club** : le coureur et sa famille participent à la vie du club (**3 réunions au minimum**) et aident à l'organisation des manifestations. La participation bénévole à l'organisation de l'évènement du club (raid ou enduro) est une condition, car cela génère des bénéfices pour mener ces actions.
- 2.2 Participation minimum à 50 % des séances de l'école VTT.
- 2.3 Participation aux stages proposés par le club et le CD 04 FFC. (vtt ou route)
- 2.4 Le **compétiteur s'engage à porter le maillot du club** lors des entrainements et compétition, ainsi que sur les podiums. Dans le cas d'un compétiteur sponsorisé par une équipe, un partenaire, une ou plusieurs marques, il doit figurer sur ses maillots, le LOGO DU CLUB VTTRANDO04 ainsi que celui de la VILLE DE DIGNE LES BAINS, en flochage permanent. Le club fournit les logos vectorisés pour impressions. La taille minimale des logos est de 6 cm de hauteur pour chaque logo, imprimé sur l'avant du maillot. La maquette puis le produit fini seront présentés au Conseil d'Administration en réunion mensuelle.
- 2.5 **Prendre le maillot Club qui est au tarif préférentiel de 20€.**

## 3 CONDITIONS D'ADMISSION AU TEAM COMPÉTITION :

- 3.1 **Le coureur doit être adhérent (10€) et licencié au club VTT Rando 04 Digne.** Si le coureur fait l'objet d'une « mutation », les frais afférents à celle-ci ne sont pas pris en charge par le club.
- 3.2 Le coureur compétiteur appartient à une catégorie de Poussin à Espoir.
- 3.3 L'appréciation du respect de ces conditions est de la responsabilité du conseil d'administration du club. Le remboursement des frais (engagements notamment) doit être demandé avant fin septembre, par mail (vttrando04@gmail.com) **sur format numérique** (fichier Excel qui sera fourni pour avoir le même formatage de données) en précisant le classement aux courses auxquelles le coureur a participé. Un tableau sera fourni, pour ne pas vous y perdre, remplissez le tout au long de la saison. En cas de manquement, le club se réserve le droit de n'apporter aucune aide financière. Tout cela sera applicable après avoir pris connaissance de votre saison et appliqué lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Convention signée avant fin février, conjointement par le coureur et le club,**

*Le coureur*

Date :

Nom et prénom :

Signature :

Pour les coureurs mineurs

Signature des parents: